



Travail au noir femme de manage payée sans contrat

Par **stephane57490**, le **24/03/2010** à **17:06**

Bonjour,
pouvez vous me donner ce ke risk chaque partie dans le cadre d un travail au black : femme de menage .

Par **Astartee**, le **24/03/2010** à **17:15**

Pour l'employée : pas de couverture sociale (maladie, accident du travail), pas de retraite, redressement fiscal

Pour l'employeur : amende, redressement fiscal

Et sans doute d'autres choses auxquelles je n'ai pas pensé dans l'immédiat...

Tapez "travail au noir risque" dans votre moteur de recherche favori, il y a plein de sites officiels et plein de forums de discussion qui répondent à cette question.

Par **Viadom**, le **25/03/2010** à **18:11**

Bonjour,

en effet, l'employeur et l'employée ne sont gagnants dans aucun des deux cas : s'il arrive quoi que ce soit, la situation peut devenir assez grave.

Je sais cependant que l'embauche d'une <http://www.femme-de-menage.fr/> est assez contraignant au niveau des papiers : contrats, fiches de paie etc.

Heureusement il existe une solution : avez-vous déjà envisagé de faire appel à un prestataire de services à la personne ?

Cette solution présente de nombreux avantages : vous n'êtes pas l'employeur donc vous ne vous occupez pas de toutes les contraintes administratives.

Si vous souhaitez plus d'informations sur notre société, spécialisée dans les services à la personne, je vous invite à visiter notre site web.